
**Nombre de membres
en exercice: 17**

Présents : 14

Votants: 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 24 avril 2015

L'an deux mille quinze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

Représentés: Gilbert ROURE par Jean Pierre ALLIER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS par Alain VENTURA

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain JAFFARD

Objet: ZAE de Masméjean : Modification du cahier des charges de cession - 2015 038

Vu la délibération du 04/01/2006, autorisant l'acquisition de parcelles à Masméjean,
Vu la délibération 2011-45 du 29/06/2011, créant un comité de pilotage pour la création de la ZAE de Masméjean,
Vu la délibération 2012-100 du 30/05/2012, créant le budget annexe "ZAE de Masméjean",
Vu la délibération 2012-122 du 26/09/2012, portant approbation du cahier des charges et financement actualisé,
Vu la délibération 2012-132 du 26/10/2012, mandatant le Président pour signer le permis d'aménager,
Vu la délibération 2012-135 du 26/10/2012, approuvant le règlement intérieur de la ZAE de Masméjean,
Vu la délibération 2015-036bis et 037bis, approbation de la cession des lots 1 et 2 et du cahier des charges de cession des terrains de la ZAE de Masméjean,

Le Président rappelle que le cahier des charges de cession des terrains de la ZAE de Masméjean a été approuvé en conseil communautaire. Toutefois, il apparaît que dans son article 7 les termes retenus d'artisan et non-artisan ne sont pas pertinents.

Il propose de remplacer la phrase "Les artisans ne pourront pas vendre leur lot à un non-artisan" par "les propriétaires ne pourront vendre leur lot qu'à une personne référencée à l'article 2 du présent cahier des charges".

Considérant la décision à prendre et son engagement sur la ZAE de Masméjean, Matthias Cornevaux - délégué communautaire, ne prend pas part au vote qui suit.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DECIDE** de modifier l'article 7 du cahier des charges de cession des terrains de la ZAE de Masméjean tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 24 avril 2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 07/05/2015

et publication du 07/05/2015

**Nombre de membres
en exercice: 17**

Présents : 14

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 24 avril 2015

L'an deux mille quinze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

Représentés: Gilbert ROURE par Jean Pierre ALLIER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS par Alain VENTURA

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain JAFFARD

Objet: Fondation du Patrimoine : Renouvellement d'adhésion - 2015_039

Le Président propose à l'assemblée d'adhérer à la Fondation du Patrimoine qui soutient, par son action, les édifices non protégés et menacés de disparition. La cotisation annuelle pour une collectivité de moins de 1000 habitants s'élève à 50€ minimum.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DECIDE** d'adhérer à la fondation du patrimoine pour l'année 2015 pour le compte de ses communes membres. Le coût de l'adhésion pour un an est de 50 €.

Ainsi fait et délibéré, le 24 avril 2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 07/05/15

et publication du 07/05/15

**Nombre de membres
en exercice: 17**

Présents : 14

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 24 avril 2015

L'an deux mille quinze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

Représentés: Gilbert ROURE par Jean Pierre ALLIER, Stéphan MAURIN par Alain JAFFARD, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS par Alain VENTURA

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain JAFFARD

Objet: Subvention 2015 - 2015 040

Le Président présente à l'assemblée la demande de subvention de l'Union Languedoc-Roussillon des Acteurs Castanéicoles (ULRAC).

En partenariat avec l'Association de Développement de l'Apiculture Professionnelle Languedoc-Roussillon (ADAPRO LR), les syndicats apicoles départementaux, la Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc-Roussillon et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), cet organisme agit pour l'organisation de la lutte biologique contre le cynips du châtaignier.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– **DECIDE**, à titre exceptionnel, d'attribuer une subvention de 423.00 €.

Ainsi fait et délibéré, le 24 avril 2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 07/05/15

et publication du 07/05/15